



Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
Hôtel Rothelin – Charolais
101, Rue de Grenelle
75007 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos Réf : DR - JL/IR - 106

Paris, le 27 octobre 2021

Madame la Ministre,

Par courrier en date du 25 août 2021, je vous avais alerté sur la situation des agents des centres municipaux de santé et la nécessité de les prendre en compte dans le cadre de l'extension du « Ségur de la santé ».

A ce jour, il ne me semble pas avoir reçu de réponse à ma sollicitation.

Je me dois également de vous alerter sur la situation d'autres collègues territoriaux, il s'agit de ceux exerçant au sein des centres de lutte contre la tuberculose (CLAT).

En effet, une partie des centres de lutte contre cette maladie infectieuse très transmissible est rattachée aux conseils départementaux. Nos collègues des CLAT doivent à la fois affronter le coronavirus et continuer à lutter contre la tuberculose. Une enquête a d'ailleurs été réalisée sur la Covid dans les centres anti-tuberculose courant 2020 par la société de pneumologie de langue française.

Aujourd'hui, aucune raison légitime ne me semble pouvoir être invoquée pour exclure ces agents territoriaux du bénéfice du complément de traitement indiciaire. Madame la Ministre, vous avez missionné Monsieur Philippe LAURENT, en sa qualité de président du CSFPT, pour diligenter une mission sur l'attractivité de la FPT, signalant la dégradation de celle-ci. L'exclusion de ces collègues des mesures du protocole d'accord signé par notre organisation pour la fonction publique hospitalière en est un exemple flagrant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique REGNIER

Copie : M. Stanislas BOURRON, Directeur Général des Collectivités Locales